

PROCÉDURE D'ÉVALUATION PRÉALABLE À LA FORMATION PERMIS A2

OBJECTIF

L'évaluation préalable permet de déterminer le niveau du candidat avant l'entrée en formation afin d'estimer un volume d'heures prévisionnel et d'adapter le parcours pédagogique.

1. Évaluation sur tablette

30 à 45
minutes

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- Renseignements administratifs et expérience de conduite.
- Motivation et objectifs du candidat.
- Connaissances générales du Code de la route.
- Capacités de compréhension et de mémorisation.
- Temps de réaction.
- Coordination des mouvements.
- Gestion de l'attention et perception des risques.
- Aptitudes psychomotrices.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'un logiciel agréé sur tablette.

2. Évaluation pratique sur motocyclette

20 à 30
minutes

Le formateur évalue :

- Installation et prise en main de la motocyclette.
- Position de conduite.
- Utilisation des commandes.
- Équilibre.
- Démarrage et arrêt.
- Gestion de l'embrayage et de l'accélérateur.
- Déplacement à allure lente.
- Regard et trajectoire.
- Freinage.
- Respect des consignes de sécurité.

L'évaluation se déroule sur une piste ou un espace sécurisé.

3. Résultat de l'évaluation

À l'issue de l'évaluation, le formateur :

- analyse les résultats ;
- détermine le niveau initial du candidat ;
- estime le nombre prévisionnel d'heures de formation ;
- remet les conclusions au candidat.

Cette estimation constitue une prévision et peut évoluer en fonction de la progression de l'élève durant la formation.

Références réglementaires :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie A2 et à la réglementation applicable aux établissements d'enseignement de la conduite.